

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

URBANISME

AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE POUR DEPOSER LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA RECONVERSION DE L'ANCIEN CINEMA EXCELSIOR EN SALLE DE CONFERENCE

Il s'est avéré opportun de pouvoir disposer, dans un périmètre restreint autour de l'Hôtel de Ville, d'un nouveau lieu afin d'assurer l'accueil du Conseil Municipal dans des conditions plus fonctionnelles (accessibilité, accueil du public, retransmission télévisuelle) et, plus largement, d'offrir un équipement permettant également la tenue de réunions publiques et associatives. À ce titre, le bâtiment de l'ancien cinéma Excelsior a été acquis en 2020 par la Commune afin de créer, en centre-ville, à proximité des services et des institutions, une salle de conférences faisant également office de salle du Conseil Municipal.

Ce bâtiment désaffecté nécessite des travaux intérieurs et extérieurs lourds, supposant de revoir l'architecture pour mettre en valeur la typologie d'origine années 1930 de cet immeuble et de redonner de la cohérence dans cet ensemble architectural autour de la place Henry Bordeaux. Le dépôt d'une demande permis de construire soumise à l'avis de l'architecte des bâtiments de France est nécessaire pour ces travaux.

Sur proposition de Monsieur FAVRAT, le Conseil Municipal décide, par 29 voix pour et 10 voix contre (Monsieur J.B. BAUD, Monsieur J.B. BAUD porteur du pouvoir de Monsieur GRANDO, Madame PARRA D'ANDERT, Monsieur BARNET, Madame GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur DALIBARD, Monsieur DALIBARD porteur du pouvoir de Madame DESFOUGERES, Monsieur DUVOCELLE, Monsieur ESCOFFIER, Madame BAUD ROCHE), d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire pour la reconversion du bâtiment de l'ancien cinéma Excelsior.

----- Fin du document -----